

**DÉCISION DU MAIRE
N°DM 2025-08**

**CONTRAT DE CESSION DU SPECTACLE DE L'ASSOCIATION
« SOUL POWER »**

Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°DEL20210129_02 du 29 janvier 2021 portant délégations du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants,

Considérant la proposition de l'association « Soul Power », représentée par M. Michel DUFOUR, Président, pour la cession d'un spectacle d'environ 2h00,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver et de signer avec l'association « Soul Power », représentée par M. Michel DUFOUR, Président, sise 12 rue des Marronniers à SAVIGNY-LE-TEMPLE (77176), le contrat de cession d'un spectacle d'environ 2h00 qui se produira le 4 octobre 2025 au Centre Culturel Michel Polnareff pour un montant de 4 000€ TTC.

Article 2 : La présente décision sera transcrite au registre des délibérations du Conseil Municipal, notifiée et/ou publiée par voie électronique et portée à la connaissance de celui-ci lors de sa prochaine séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle case postale 8630 Melun cedex (77008), dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame la Comptable publique assignataire de Coulommiers
- Le service des Finances de la commune de Fontenay-Trésigny

Fait à Fontenay-Trésigny, le 10 février 2025.

Le Maire,
Patrick ROSSILLI

